

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget Ville

Programme d'emprunt 2012

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.2311-1, L.2312-2, L.2336-3, L.2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 15 décembre 2011, mis à jour le 26 janvier 2012,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2012 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2012 de la commune ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2012.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 15 738 470 euros destiné(s) à financer le programme d'équipement 2012 retenu par le Conseil municipal.

ARTICLE 4 : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2012 ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
chauffage urbain 2012, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la
restauration municipale 2012, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide à domicile 2012, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2012.

RECU EN PREFECTURE
LE 22 FEVRIER 2012
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22 FEVRIER 2012
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 présenté par le Maire,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre
médico psycho-pédagogique 2012, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 présenté par le Maire,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du
service de soins infirmiers à domicile 2012, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2012, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy » 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012

FINANCES

Budget Primitif 2012

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire,
rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2012 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service public d'élimination des déchets 2012, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 FEVRIER 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 FEVRIER 2012